Fundación Cultural La Condamine
La Condamine
Liceo franco·ecuatoriano

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

****

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à 16h00,

Les membres du conseil d'établissement sont réunis en séance extraordinaire, sur convocation du président adressée aux membres le 4 décembre 2020, en visioconférence.

Sont présents les membres suivants avec voix délibérative :

Membres de l'Administration :
M. François Sow, Premier conseiller, représentant du poste diplomatique
M. Olivier Lagahuzère, proviseur, président du conseil d'établissement
M. Kévin Cohic, proviseur adjoint
Mme Cristina Lozada, conseillère d´éducation
Mme Bérengère Marchive, directrice des classes primaires
M. Patrick Thirion-Sen, directeur administratif et financier

Représentants des personnels :
Mme Elena Abad, professeure (1er degré)
Mme Nathalie Cosco, professeure (2e degré)
Mme Geoconda González, personnels administratifs, ouvriers, de santé et de service
Mme Marilyne Menrath, professeure (2e degré)
Mme Marta Tapia, professeure (1er degré)
M. Lenin Villagómez, professeur (2e degré)

Représentants des parents d'élèves et des élèves du second degré :
M. Sylvain Bleuze, parent d´élève
M. Nicolas Eberhart, parent d´élève
Mme Lorena Fabara, parent d´élève
Mme María Paulina Ramón, parent d´élève
M. Nicolas Schuldt Durán, élève
M. Éric Sutter, élève

Sont présents les membres suivants avec voix consultative :

M. Andrés Braganza, administrateur de la Fondation culturelle La Condamine
Mme Tannya Bricard, conseillère des Français de l´étranger
Mme Marie-Gabrielle Cavé, présidente de la Fondation culturelle La Condamine
Mme Rosa Duarte, personnalité qualifiée, directrice générale de l´Alliance française de Quito

M. Jean-Luc Le Pennec, personnalité qualifiée, représentant de l´IRD en Équateur
M. Éric Nadal, vice-consul de France
M. Santiago Paredes, représentant de l´association des anciens élèves
M. Stalyn Ruales Corozo, recteur équatorien

Excusé :
M. Michel Laforge, conseiller des Français de l´étranger

Est absent :
M. Jérôme Monteillet, conseiller des Français de l´étranger

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Lozada. Le secrétariat adjoint est assuré par M. Bleuze.

La séance est ouverte à 16h00 par le proviseur.

Le proviseur constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement siéger. Il y a 17 votants.

➢ POINT N°1 : ADOPTION DE L´ORDRE DU JOUR

Le proviseur rappelle l'ordre du jour figurant sur la convocation :

1. Adoption de l´ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du conseil d´établissement du 2 juillet 2020 ;
3. Adoption du procès-verbal du conseil d´établissement du 12 novembre 2020 ;
4. État d´avancée du plan pilote de reprise progressive (PICE) ;
5. Point d´étape sur le projet immobilier ;
6. Présentation du budget 2021;
7. Questions des représentants des parents (il y sera répondu au fil de l´ordre du jour).

Délibération pour adoption : Votants : 17 Abstentions : 0 Pour : 17 Contre : 0

➢ POINT N°2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D´ETABLISSEMENT DU 2 JUILLET 2020

Le projet de procès-verbal est présenté **(cf. annexe n°1).**

M. Eberhart formule deux remarques, la première sur le projet immobilier et son impact – un point qui sera traité par la suite – et un autre sur l'aide financière pour les familles.

Le proviseur tient à informer que les familles équatoriennes ont bénéficié d'une aide financière et que l'établissement est en attente d'une notification officielle du montant de la part de l'État français.

Délibération pour adoption : Votants : 17 Abstentions : 2 Pour : 15 Contre : 0

➢ POINT N°3 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D´ETABLISSEMENT DU 12 NOVEMBRE 2020

Le projet de procès-verbal est présenté **(cf. annexe n°2)**.

Le proviseur rappelle que les annexes envoyées aux membres du conseil d'établissement sont présentées comme des documents de travail et ne sont pas d'usage externe.

Aussi, chaque procès-verbal sera publié sur la page web de l'établissement pour consultation de la communauté scolaire. Les décisions sont communiquées lorsque les procès-verbaux sont adoptés par les conseils.

Délibération pour adoption : Votants : 17 Abstentions : 0 Pour : 17 Contre : 0

- **POINT N°4 : ÉTAT D´AVANCEE DU PLAN PILOTE DE REPRISE PROGRESSIVE (PICE)**

Le proviseur explique les étapes du plan qui ont été mises en place pour réouvrir l'établissement sur le mode semi-présentiel. Il explique les protocoles et présente le plan de reprise :

- A cette étape, la partie administrative est finalisée ;
- Les instances internes de l'établissement ont été consultées (conseil des maîtres, conseil pédagogique, CHS, CHSCT et organisations syndicales) ;
- Le conseil d'établissement et le conseil d'administration de la Fondation ont approuvé le PICE ;
- Le plan a été envoyé par le poste au ministère des Affaires étrangères à Paris, un avis favorable a été prononcé ;
- L'AEFE a donné un avis favorable ;
- Le PICE a été signé et envoyé au ministère de l'Éducation. Il est á l´étude des autorités locales (COE cantonal et national).

Il n'y a pas d'obligation de retour en présentiel pour les élèves. Ce sont leurs parents qui décident. Une enquête officielle a été envoyée à toutes les familles pour savoir lesquelles sont intéressées pour que leur enfant reprenne les cours en présentiel dans le cadre du plan pilote.

Éléments à prendre en compte par l´établissement pour la sélection des élèves :

- Respect du nombre d´élèves autorisés par le Ministère équatorien, 30% de la population scolaire peut y retourner ;
- Liste des élèves intéressés ;
- Liste des élèves évalués par le DECE.

Le proviseur explique que dans le cadre de ce plan de retour, un travail d'organisation pédagogique est mis en place.

Mme Marchive explique l´organisation au primaire :

1) Premier scénario possible : deux heures à l'école plus la prise en charge de l´espagnol, de l'anglais ou de la BCD en mode virtuel.
2) Deuxième scénario : STREAMING. Deux heures plus des ateliers de langage et de mathématiques, dont 4 heures.

Deux groupes de travail sont établis, les mardis et vendredi pour le cycle 1 (PS-MS. GS). Mme Marchive explique que ses deux options seront validées par le conseil de maîtres du cycle 1 lors du conseil de cycle 1 du 16 décembre 2020.

M Cohic explique l´organisation second degré : OPTION STREAMING

Pour les niveaux de sixième et terminale, les élèves seront partagés en deux groupes et par semaine :

- Groupe 1 - semaine A : lundi et mardi
- Groupe 2 - semaine B : jeudi et vendredi

Les élèves qui ne participent pas au mode présentiel, suivront les cours en mode virtuel par ZOOM.

Pour le niveau de Première les élèves seront partagés en deux groupes.

- Groupe 1 - semaine A : lundi et mardi
- Groupe 2 - semaine B : jeudi et vendredi

Les élèves qui ne participent pas de mode présentiel, suivront les cours en mode virtuel par ZOOM.

Le proviseur explique qu'il y aura un temps de rodage et de réglage car c´est la première fois que ce type de travail et d´organisation sera mis en place. Il y aura un travail très proche avec les élèves et les parents, c'est-à-dire des réunions par niveau après une dizaine de jours, pour connaître et réguler les divers besoins.

Actuellement il y a des aspects qui échappent, c'est pour cela que des échanges seront nécessaires avec les familles pour prendre en compte leurs besoins. Le matériel est en train de s'installer pour cette organisation.

Monsieur Villagómez prend la parole sur la réunion du 14 décembre 2020, sur la présentation de la modalité du retour en semi-présentiel. Les enseignants ont quelques inquiétudes sur l'organisation notamment au sujet de la garderie des enfants des professeurs et la couverture de l'assurance santé

Le proviseur explique que ces points seront abordés en CHST, il précise toutefois que les enfants des enseignants concernées dans le cadre du PICE, seront autorisés à se trouver dans l'établissement, les enfants qui ne sont pas dans ce cadre, ne pourront pas faire part à la garderie du en raison des protocoles sanitaires. Il rappelle également que la garderie est une obligation légale en faveur du personnel local et non pour le personnel résident

Le proviseur explique qu'avant la reprise, le CHST abordera le thème de l'assurance santé.

Madame Cosco demande si les élèves sont couverts par l'assurance s'il existe un cas de Covid.

Madame Lozada explique que l'assurance des élèves est en cas d'accident, cependant monsieur Thirion-Sen va vérifier la prise en charge en cas d'assurance de santé.

Monsieur Bleuze intervient et informe le conseil de la volonté exprimée par les parents. Il explique que la modalité de retour n'assure pas le 30% de la population scolaire puisqu'ils seront partagés par groupes et par jours. D´autre part les élèves ne seront pas à temps plein. Il existe un retour tardif, demande des parents des enfants de troisième et de cinquième de retourner en classe plus tôt. Il demande pourquoi il n'y a pas de retour pour tous les niveaux.

Le proviseur informe qu'il a fallu cibler les niveaux. Le choix a été très compliqué à faire puisque tous les niveaux sont importants et il a fallu faire des choix lors de l'élaboration du PICE et prendre en compte les points suivants :

Le proviseur informe qu'il a fallu cibler les niveaux. Tous les niveaux sont importants mais il a fallu faire des choix lors de l'élaboration du PICE et prendre en compte les points suivants :

- Les niveaux choisis ;
  - ✓ Maternelle : les élèves moins âgés qui ont besoin d'un accompagnement ;
  - ✓ Niveau de sixième : élèves qui entrent dans un nouveau système, transition importante ;
  - ✓ Niveau de première et terminale : préparation aux examens du BAC et fin de la scolarité des élèves de terminale ;
- Le nombre d´élèves possibles (30 % de l´effectif total) ;
- La complexité de l´organisation ;
- Notion de progressivité pour que les élèves retournent en classe ;
- Gestion des flux ;
- Professeurs doivent s´habituer à une nouvelle organisation ;
- 168 élèves ont manifesté leur volonté de reprendre.

Monsieur Eberhart intervient et indique qu´un nombre de 168 élèves représentent le 5% de retour, c´est à dire moins des 30% des élèves autorisés par le ministère de l'Éducation. Il demande la possibilité d´inclure plus d´élèves, en tenant compte bien des conditions sanitaires.

Le proviseur reprend la parole pour indiquer qu´´il faut prendre en compte différents aspects :

- Aspect numérique : nombre élèves
- Aspect professeurs : changement et organisation de leur travail, c'est-à-dire une nouvelle organisation d´un nouvel enseignement, donc la direction cherche l´harmonisation.
- Plan pilote : dans tous les composants que cela implique, l'équipe de direction cherche à mettre en place un système viable et qui fonctionne.
- Temps d´adaptation, ou il faut éviter les tensions et organiser cette modalité progressive qui cherche un équilibre entre les parents, les élèves et les professeurs.

Monsieur Eberhart demande pour les classes de 5e, 4e, 3e, la possibilité de lancer dès maintenant une enquête pour connaître l'avis des parents pour éviter le décrochage.

Le proviseur informe que l'établissement attendra la réponse du ministère et l'approbation du PICE pour lancer l'enquête.

➢ POINT N°5 : POINT D´ETAPE SUR LE PROJET IMMOBILIER

Le proviseur rappelle que le projet est une nécessité pour le développement du lycée. Dans la partie secondaire, les bâtiments sont occupés presque au maximum de leur capacité et occupent en partie des terrains qui appartiennent à la mairie laquelle les avaient mis à disposition pour des espaces sportifs.

En 2017, lors de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, la question du projet s'est posée et beaucoup d'échanges ont eu lieu entre la Fondation, les parents et le personnel.

La question du manque d´espaces verts était devenue une véritable difficulté, l'établissement avait grandi au fil du temps. Aux côtés de l´offre éducative et pédagogique, il était donc urgent de développer une offre d´infrastructures attractives par rapport aux autres établissements locaux.

Au terme de longues discussions, la Fondation a décidé une nouvelle approche, plus professionnelle et

inscrite dans la durée, de la question immobilière sur deux points en particulier :

- recours à un spécialiste de programmation immobilière scolaire et un appel d'offres et concours d´architecte ;
- recours à un emprunt à l´extérieur (le projet atteint des montants de $10 millions de dollars) pour lisser le financement dans le temps, abandon du principe de financement sur fonds propres.

Parallèlement à ce travail, des discussions avec la Mairie ont été entreprises pour régler la question foncière.

Le concours d'architecture a été mis en place pour terminer la maternelle et reconstruire entièrement le secondaire dans le respect des normes d´un établissement de l´AEFE.
Le concours a été publié et douze entreprises se sont proposées lors de la première phase à l´issue de laquelle quatre entreprises ont été sélectionnées par la commission immobilière composée de représentants de toute la communauté scolaire (Fondation, administration, personnels, parents et élèves) pour présenter un avant-projet.
En raison de la crise liée à la COVID-19 qui a généré des retards, le jury se réunira en avril 2021 et sera composé de :

- un représentant de l'ambassade de France;
- un représentant de ministère équatorien de l´Éducation
- deux représentants de la Fondation
- deux représentants de la direction (proviseur et directeur administratif financier)
- un architecte désigné par la Fondation
- un architecte désigné par le ministère équatorien de l´Éducation
- le chef du service immobilier de l´AEFE
- à titre d´expert avec voix consultative : le programmiste

Madame Cavé explique que l´avant-projet sélectionné ne sera pas définitif et sera affiné avec le gagnant du concours pour répondre parfaitement aux attentes de l´établissement.

Monsieur Bleuze félicite la ligne de procédure retenue et mentionne les irrégularités des années passées. Il souligne la participation des parents, qui dans de années passées les parents n'étaient pas consultés ni sur le développement de l´établissement et l´augmentation du nombre d´élèves.

Le proviseur explique qu'il y a fallu arrêter une capacité maximale pour l´établissement compte tenu de la demande scolarisation et des espaces dont le lycée dispose. Un effectif de 1500 à 1600 élèves est le maximum à atteindre pour répondre à ces deux paramètres.

Un point important, explique le proviseur, est que les familles n'avaient pas accès à la Condamine si leurs enfants ne rentraient pas à partir de la PS. Actuellement, il existe un dispositif DIL (dispositif d´intégration linguistique) qui permet l'intégration d'autres élèves dans d´autres niveaux dans le système et permet de consolider les effectifs qui ont tendance à s´éroder car les arrivées ne compensent pas les départs au fil des années.

Dans la même perspective, une communauté anglophone importante est à remarquer, pour cette raison est mis en place le projet de création d'une section internationale américaine à la rentrée 2021.

Dans la même perspective, une communauté anglophone importante est à remarquer, pour cette raison est mis en place le projet de création d'une section internationale américaine à la rentrée 2021.

Dans toutes les conditions mentionnées, l'établissement pourra offrir un projet immobilier attractif et une offre éducative le plus large possible.

Monsieur Bleuze mentionne que les ajustements nécessaires n´ont pas été faits les années passées et que la nouvelle direction a été obligée de prendre des décisions difficiles.

Le proviseur indique que le contexte antérieur ne permettait pas de prendre certaines décisions et que dès que les circonstances ont évolué en 2017, une nouvelle politique a pu être mise en œuvre.

L´établissement offre à côté aussi l´orientation aux élèves, des nouvelles options, voyages, des élèves qui veulent suivre leurs études aux États-Unis, d´où la nécessité de la section américaine. Le proviseur indique qu´il y a de nouvelles orientations à donner à l´établissement pour lui donner un nouvel élan et qu´il faut continuer la politique de développement.

Madame Marchive mentionne que l´anglais est incontournable et dans l'actualité il y a plus besoin d'acquérir cette langue.

Madame Cavé insiste sur l'importance de l'anglais dont la maîtrise est indispensable dans les universités où il y a des matières enseignées dans cette langue.

Monsieur Eberhart signale qu´il y a environ 1500 élèves, il faut dimensionner les terrains, puisque la totalité du terrain n'appartient pas au lycée, il est partagé entre la France et l´Equateur. Comment faire un investissement aussi lourd et des constructions sur des terrains qui n'appartiennent pas à l´école ?

Le proviseur informe que les projets proposés prévoient la reconstruction sur le terrain de l´État français compte tenu de la possibilité de construire en R+3. A partir du CDI, il existe un ¨comodato¨ avec la Mairie avec une proposition de construction des espaces sportifs qui seront mis à la disposition des lycées publics en dehors du temps scolaire de La Condamine

A ce sujet, monsieur Sow explique qu'il y a des négociations, un échange entre les deux parties est posé, dont une tournure positive. Le projet sera abouti à la fin des négociations au mois de janvier.

La France dépense $90000 de location pour le terrain. Une nouvelle proposition est mise en place sur le¨comodato¨ posant de recouper le terrain et de construire un gymnase qui sera aussi accessible aux établissements publics en dehors du temps scolaire. L'achat de cette partie de terrain aurait un coût approximatif de $8 000 0000 (terrain de football, salle musique, arts plastiques ...) n'est pas une option.

Monsieur Eberhart remarque que le proviseur avait dit qu´il répond de sa gestion et ne peut pas répondre de la gestion antérieure, néanmoins tout projet doit suivre une continuité, puisque les parents suivent la scolarité de leurs enfants presque 15 ans dans un projet d'investissement, il faut maintenir les parents informés pour qu'ils puissent suivre la gestion, les parents étant 70% du budget.

Il ajoute que même s´il y a une amélioration, toute décision sur les questions stratégiques de long terme revenant sur les documents de 2016 il y a de nombreux éléments inconsistants.

Le proviseur répond que le fonctionnement d'un établissement ne doit pas reposer uniquement sur des personnes mais sur des structures de fonctionnement solides et pérennes afin de travailler dans la continuité et la durée. C´est avec sous la présidence de monsieur Stock (décédé en mai 2020) que les évolutions ont

été amorcées alors que madame Cavé faisait partie du conseil d´administration. Les changements de la Fondation ont été entrepris en 2018 lorsque monsieur Stock a accepté l´intégration de onze membres adhérents dont huit parents d'élèves.

De longues négociations ont eu lieu à l'époque sur la stratégie à long terme, il y a des évolutions à prendre en compte, et ces évolutions ont été prises avec monsieur Stock et ont permis de renouveler totalement le conseil d´administration. Il y a trois parents d´élèves sur sept administrateurs et sont légitimes en tant que représentants, tels que madame Cavé (présidente), madame Garcés et monsieur Salázar. Quant à monsieur M. Braganza, trésorier de la Fondation, il est un ancien élève du lycée. On ne peut donc pas dire qu'il existe une déconnexion entre les parents et les instances de la Fondation.

Monsieur Bleuze souhaite une représentation des parents plus importante. Pour lui, c´est le sens de l´Histoire et l´évolution de la structure tendra à un moment vers la participation de parents élus pour éviter les dérives du passé, c'est-à-dire une coresponsabilité avec les parents.

Madame Cavé ajoute qu´il y a un travail en équipe au conseil d´administration et signale aussi les noms d'autres parents d'élèves qui font partie du conseil d´établissement tels que madame Ramón ou madame Fabara et que tous travaillent dans la même direction pour le bien de l´établissement.

➢ POINT N°6 : PRESENTATION DU BUDGET 2021

Pour faire écho à ce qui a été précédemment expliqué concernant la participation des parents, le proviseur rappelle la méthode de travail qu´il a mise en place à son arrivée afin de garantir une bonne information :

- Trois conseils d´établissement dans l´année en réunion ordinaire :
  - ✓ Novembre, après les élections : bilan de la rentrée et installation des instances ;
  - ✓ Février : préparation de la rentrée : effectifs et structures prévisionnels ;
  - ✓ Juin : présentation du bilan du fonctionnement pédagogique.

- Deux conseils d´établissement dans l´année en réunion extraordinaire :
  - ✓ Novembre : présentation du budget après son adoption par la Fondation ;
  - ✓ Mai : présentation du compte financier de l'année civile précédente.

Le proviseur introduit la présentation du budget et présente les documents :

- Le rapport sur le budget **(cf. annexe n°3)** (articles des orientations de l´AEFE sur la répartition des responsabilités entre l'organisme gestionnaire et la Direction du Lycée. Le proviseur et DAF doivent émettre un rapport d'opportunité sur budget) ;
- Les annexes budgétaires **(cf. annexe n°4)**

Monsieur Thirion-Sen présente le budget et mettra l'accent sur les points essentiels contenus dans le rapport auquel il invite les membres à se référer.

- Le budget a été construit dans le contexte de la COVID ;
- Hypothèses sur lesquelles a été construit le budget :
  - ✓ Retour progressif des élèves dans le cadre du PICE, à partir du janvier 2021, une prévision d'effectif des élèves de 1382 scolarisés en 2021, une inflation nulle et l'hypothèse d'un retour à la normalité pour l'année scolaire 2021-2022 ;
  - ✓ La difficulté pour l'année prochaine est comment sortir de la crise ;

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Calle Japón N37-262 y Naciones Unidas – Quito, Ecuador – Tél : 593 (0)2 292.1090 – Fax : 593 (0)2 292.1147
http://condamine.edu.ec/

Effectifs

À la rentrée, 1366 élèves sont scolarisés, nous intégrons les élèves qui ne participent pas à l´enseignement à distance. PS-MS, il y a eu une perte de 5 élèves par rapport aux inscriptions initiales. Un petit peu moins de 50% sont en option 1 (participation à l´enseignement à distance), et légèrement plus de 50% qui sont en option 2 (en attente de la reprise).

Il y a une perte de 8% des effectifs par rapport à l'année dernière.

Par rapport aux prévisions initiales, l'établissement a perdu 100 élèves, on espérait 1465 élèves cette année, et le nombre d´élèves inscrit pour cette année est de 1370 et pour l'année prochaine 2021-2022, l´estimation était de 1471 élèves, également 100 élèves de moins.

Au niveau des effectifs, une fragilité du nombre d'élèves concerne la maternelle. Un des enjeux sera la récupération des élèves perdus, un élément déterminant pour les prochaines années.

Tarifs

Un choix a été effectué, compte tenu de la situation, les tarifs sont gelés pour la troisième année suite à la pandémie et à la décision présidentielle en août 2019 de maintenir les frais de scolarité.

Ce gel des tarifs représente un manque à gagner de 650.000$ sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, ce qui fragilise les finances de l´établissement. Le nouveau blocage pour 2021-2022 entraîne une perte cumulée de 1.300.000 millions $ de recettes.

Le directeur administratif et financier revient sur un commentaire récurrent sur la hausse des frais de scolarité de 30% dans les années 2013, 2014 et 2015.

Monsieur Eberhart demande si 50% des enfants de PS, l´option 2, est- ce que c'est un investissement pour ne pas perdre les élèves et inviter les parents à les réinscrire ?

Monsieur Thirion-Sen explique que cette décision a été validée au conseil d´administration. 50% des effectifs en PS, représente une perte pour l'établissement, qui se reflétait déjà sur la fin de l'année 2020, il fallait mettre en place des politiques pour récupérer des élèves.

Il faut garder contact avec les familles, le grand risque est de perdre définitivement ces élèves. Le thème d´investissement est pour l'avenir, et donc stratégique.

Produits

Les produits du budget 2021 ont augmenté pratiquement de 7%. Face à la situation sanitaire, nous avons perdu 2.400.000$ de produits entre une année de fonctionnement normal et cette année.

Droits de scolarité

Pour le budget 2021, la prévision des droits de scolarité est d'environ de 9.000.000$, ce qui représente une augmentation d'environ 300.000 $ par rapport à l'année passée mais en net retrait par rapport à 2019, une perte presque de 1.000.000$. Un impact technique dû au changement de tarification, provoque une

augmentation de 3,6% du montant de scolarité en 2021.

Pour ce qui concerne les exonérations, le compte financier en 2019 est de plus de 1.000.000 $ d'exonération, au budget 2021 quasiment 1.600.000$ d'exonérations, remises accordées les 3 derniers mois suite à la pandémie pour les PS-MS- GS 2020-2021.

Pour le budget de l'année 2021, 1.300.000$ d'exonérations restent élevées.

Des réformes d'exonérations ont été mises en place pour les enfants du personnel en vigueur en 2020, et va être revu légèrement pour l'année 2021-2022.

Madame Cosco demande si les exonérations pour le personnel sont à la hausse ou à la baisse ?

Le directeur administratif et financier indique, qu`à partir de 2020-2021, le système d'exonération uniforme à 100% des droits d'inscription et des droits de scolarité a pris fin. Un nouveau système est mis en place en fonction des revenus des familles du personnel. L´exonération oscillera entre 40% et 100%.

Pour l'année prochaine, 2021, il y aura une amélioration de prise en charge des droits d'inscription et de scolarité pour les familles de plus bas salaires. Dans ces cas, ils auront une exonération de 100% sur tous les tarifs en incluant le service de transport.

Services annexes

En progression de 43,6%. Par rapport à l'année 2020 :

- Transport scolaire redémarre très progressivement, selon la situation de la pandémie
- Les activités périscolaires : retour prévu au mois de septembre 2021
- Les voyages scolaires ne sont pas prévus.

Produits financiers et autres produits

En 2021, il y a une baisse de trésorerie et une baisse des produits financiers de 36% par rapport à l´année antérieure.

Charges

Monsieur Thirion-Sen présente le tableau des charges : une variation de -1,9% 21/20.

Entretien et maintenance de bâtiment, pas de variation significative, il est maintenu et des travaux sont mis en place.

La charge du personnel montre une variation significative par la fermeture de certains postes, soit départ volontaire ou des licenciements, objet d'indemnités importantes.

Baisse de la masse salariale de 17%., par la suppression de 16 postes.

Monsieur Thirion-Sen qui répond à une question, explique qu'il y a une grille salariale pour les enseignants mais non pour le personnel administratif.

aussi dues à une augmentation importante de la masse salariale.

En juillet 2020, des décisions ont été prises, tels que les 16 licenciements du personnel, qui sur le plan humain a été très difficile à gérer, mais, sur le plan budgétaire et comptable, nécessaires pour la survie de l´établissement.

Le proviseur insiste sur le contrôle des dépenses et le conseil d´administration dans sa dernière résolution avait rappelé de rester et vigilant à ce sujet.

Le proviseur considère qu´il faut soutenir le redressement de l´établissement et notamment son attractivité afin de pouvoir offrir un projet immobilier ainsi qu´une offre pédagogique et éducative de haute qualité aux familles.

Un travail d´équipe incluant tous les membres de la communauté éducative permettra de le surmonter.

Monsieur Eberhart, propose d´analyser si la question du coût et des augmentations n'a pas fait aussi partie de la perte d'attractivité du lycée S´il s'annonce des augmentations modérées et régulières des coûts, il indique qu´il se permet de mettre en question cette annonce par rapport à une crise dont l'Amérique Latine sera très touchée. En tant que parent, il indique que c'est une question sensible et, dans son rôle, il alerte que la hausse drastique des frais de scolarité a été calamiteuse. Par ailleurs, les investissements n´ont pas respecté les règles françaises et la construction d'un bâtiment qui ne peut pas monter à plus de deux étages n'est pas un travail professionnel ni un programme à long terme.

Aussi, il mentionne que dans l´année 2016, 75% des bourses étaient pour payer des impayés, injectés 300.000$, donc des questions financières se posent. Il poursuit en disant que les frais de scolarité coûtaient 200$ et aujourd'hui coûte 600$, cette augmentation est difficile et indique que des familles partent pour ce thème financier et hausse de tarifs. Apprendre collectivement et améliorer le système permettra de prendre des décisions.

Le directeur administratif et financier mentionne qu'il y a eu une augmentation de 30% sur trois années car il a fallu réaliser un projet immobilier sur fonds propres (politique antérieure de la Fondation), assumer l´augmentation des participations à l´AEFE, gérer un effet boule de neige des provisions pour les personnels, des augmentations des charges et des taxes supplémentaires.
En ce qui concerne l'attractivité du lycée, il y a eu des projections sur l'évolution du nombre des effectifs qui est positif. Le passage à cinq divisions en PS a été très optimiste et, suite à une étude en interne, on parviendra à quatre divisions au lycée, un format viable en termes d'espace et nombre d'élèves.

Monsieur Thirion-Sen explique qu'il y a moins de candidats par place en PS, c´est une réalité, mais il y a d'autres domaines à prendre en compte comme la crise économique en Équateur depuis plusieurs d'années. Il n´est pas exact de dire que la perte de l'attractivité de l'établissement est due à une augmentation des tarifs sans analyser d'autres éléments.

Il faut aussi prendre en compte la concurrence nombreuses et, en termes de frais et droits de scolarité le lycée reste bien en dessous des autres établissements internationaux.
Il faut poursuivre le projet immobilier qui a pris du retard pour rester concurrent des autres écoles internationales. La direction a proposé à la Fondation de réaliser une étude de marché, par un agent externe, une idée intéressante à reprendre.

Les prestations de services augmentent de 34,3%, dans le cadre du projet immobilier et du loyer pour l'occupation du terrain de l´État français.

La participation AEFE augmente de 9,8%, dû à une réduction des résidents en 2020. Ouverture d'un poste de résident en EPS. Le taux de participation à la rémunération des résidentes reste le même, 55%.

L'établissement verse à l'AEFE 55% du salaire des résidents (32 postes), 100% de l'indemnité spécifique local, 100% des heures supplémentaires, 6% du montant des droits d'inscriptions et de scolarité mensuel.

Une augmentation de 40% des autres charges dans le cadre du retour à la normalité.

Compte de résultat et capacité d´autofinancement.

Le budget 2021 est déficitaire de -209.576$, en nette amélioration par rapport à 2020. Sur deux années il y a une perte de 1.800.000$.

La capacité d'autofinancement est sur les fonds dégagés par l'établissement, en 2021 nous reviendrons à une capacité d'autofinancement de 250.000$ par rapport à son activité.

Le fonds de roulement étant impacté, le projet immobilier sera retardé de 1 à 2 ans. L´année dernière, nous sommes passés d'une capacité d'autofinancement de 938.000 $ à un besoin de financement de 962.000 $.

La variation 21/20 des fonds de roulement hors provisions est de -28,9%. Actuellement, il n'est pas envisageable de démarrer le projet immobilier. Le processus suit, néanmoins le démarrage dépendra de la situation et des conditions de la crise.

Des conclusions

- L'année 2021 dépendra de la sortie de la crise
- La campagne des réinscriptions et premières inscriptions sera déterminante pour l´avenir ;
- L'année 2021, le fonds de roulement est à la baisse.
- Un montant de 600.000$ ont été destinés pour les bourses équatoriennes.
- Actuellement, il existe un suivi légal par l'avocat de 73 élèves (La somme en jeu représente 200.000$)

Monsieur Thirion- Sen reprend le thème de l'augmentation tarifaire du 30% vers l'année 2013. A titre personnel il manifeste que la décision prise à l´époque d´augmenter les tarifs a permis à l'établissement de se maintenir à long terme et remercie ses prédécesseurs sur cette question.

Au contraire de toute autre appréciation, financièrement, monsieur Thirion informe que cette augmentation a permis le lycée de résister à cette crise de la pandémie, dans le cas contraire l'établissement n'aurait pas pu suivre. Après une projection, avec les tarifs de l'époque financièrement le lycée serait en cessation de paiement. (4.000.000$ à 5.000.000$ de perte).

Actuellement, cette augmentation tarifaire a permis de dégager la trésorerie, le paiement des indemnités de fin de contrat du personnel et faire face à la crise. Ces augmentations ont été certes très fortes pour les familles mais cela a permis de survivre.

Le proviseur signale que c´est un thème très délicat car les augmentations tarifaires à cette époque étaient

Monsieur Bleuze explique qu'à l'époque (antérieure direction), il existait un plan d'augmentation des effectifs, qui implique un projet immobilier non transparent, avec des surcoûts qui sont répercutés directement sur les frais de scolarité, une non-écoute des parents, une démarche d'expansion sans connaître le marché et autres problématiques, sans ¨business plan".

C´est une entreprise qui part sur un projet d'expansion sans connaître le marché, le facteur prix joue sur l'attractivité. Et si à l'époque une part des parents avaient été élus au conseil d ´administration, probablement les parents auraient pu alerter l'AEFE, attirer plus l'ambassade sur les décisions du moment, manifestant que c´est là le problème à éviter à l'actuelle administration toute ces difficultés.
Il s'excuse d´être très insistant par rapport à ces points, mais il est légitime de poser ces problèmes qui venait d´un manque de démocratie à l'époque.

Le proviseur répond qu'il ne faut pas s'inquiéter pour l´administration actuelle et que ses interventions ne sont pas prises de manière hostile même s´il ne partage pas tous ses points de vue. C´est le principe même du débat d´idées.

Face à une situation à un moment donné, l'objectif est d'impulser une nouvelle politique, sur le long terme et d'installer les bases et des structures de fonctionnement solides qui dépassent les personnes et restent dans le temps.

Madame Cavé indique que face à la crise, elle reste optimiste d´une école prospère à long terme, avec un projet immobilier qui devra suivre.

Monsieur Braganza mentionne que la Fondation a été complètement renouvelée, dont l'objectif n'est pas de conduire ses objectifs à court terme. L'objectif est de construire des stratégies.

Madame Cavé insiste sur l'importance de travailler en équipe pour avancer, car tous sont concernés : la direction, membres et représentants de parents, trésorier et à côté un ministère d'éducation très attentif au fonctionnement de l'établissement.

Le proviseur souligne que l'aide financière accordé aux familles est très importante par l'accès des bourses équatoriennes, un montant supérieur de 200.000$ à ce que la loi oblige.

Le sous-secrétariat du ministère de l'Éducation a d´ailleurs signalé que la Condamine est un des lycées qui a perdu les moins d'élèves face à cette crise grâce à toutes les mesures accordées aux familles.

La crise a coûté 1.500.000$, dont des mesures pour la communauté parentale et du personnel ont été prises.
Le proviseur explique que l'objectif est de maintenir les équilibres dans ces temps difficiles.
Monsieur Sow souligne que l'ambassade est en communication avec l´AEFE et salue le travail réalisé par les personnels. Il indique que l'établissement est salué par l´AEFE ainsi que par l'ambassade qui souhaitent une politique de développement et préparer le futur de cet établissement.

Les questions des parents sont jointes **en annexe n°5**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après adoption par les membres du conseil d'établissement, a été signé par le président, le secrétaire de séance et le secrétaire adjoint de séance.

Le Président
Olivier Lagahuzère

La secrétaire de séance
Cristina Lozada

Le Secrétaire adjoint de séance
Sylvain Bleuze

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Calle Japón N37-262 y Naciones Unidas – Quito, Ecuador – Tél : 593 (0)2 292.1090 – Fax : 593 (0)2 292.1147
http://condamine.edu.ec/